

DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Frasne

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 03 mars 2016 / Affiché le 15/03/2016

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGIANI

Présents : tous sauf :

Mme COUTURIER donnant procuration à M. PACQUELET, M. REMONNAY donnant procuration à M. CANNELLE.

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 03/02/2016, à l'unanimité.

**ECONOMIE TOURISME**

**Projet de P.P.R.I**

Monsieur le maire donne lecture des conclusions et recommandations de l'enquête publique qui s'est déroulée en automne dernier.

Il informe que la zone de loisirs camping, parcelle AB 104, a été classée en zone rouge à risque élevé d'inondation.

**Considérant que :**

- Du point de vue touristique :

L'activité touristique sur le secteur impacté par le PPRI est une activité vitale pour notre commune. Les ressources financières procurées par cette dernière permettent l'équilibre budgétaire.

- Du point de vue de la clientèle potentielle :

Le classement en zone inondable peut constituer un frein, quant au choix du lieu de vacances.

- Niveau de côte retenu de 851,70

Pour notre commune ces conclusions prennent en compte une côte établie à Montperreux. Même s'il peut être admis une hauteur d'eau homogène d'un côté et de l'autre de la rive, il paraît fondé de tenir compte du rehaussement des terrains lorsqu'ils ont été aménagés pour construire le terrain de camping.

En effet lors de l'édification du terrain de camping et des bâtiments en 1975, il a été procédé à cette époque, un remblaiement de la zone, afin de surélever le niveau naturel du terrain.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**CONTESTE** ces conclusions et recommandations du PPRI, après enquête publique

**SOLLICITE** un recours gracieux contre le classement en zone rouge à risque élevé d'inondation pour la zone de loisirs, camping, parcelle AB 104.

## PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE

Dossier Prenot-Guinard : le projet d'implantation du garage n'étant pas conforme, après plusieurs échanges, le projet est abandonné.

Dossier Berger : extension dans l'alignement du garage actuel afin que la commune conserve la propriété du ruisseau. Construction individuelle : mur sur fondations accepté. L'accès reste à aménager aux frais de M. Berger, pour le passage sur le terrain communal. Le Permis de construire doit être déposé.

Dossier fromagerie : permis déposé. L'instruction est en cours. Le bornage par le géomètre est imminent.

Dossier Vionnet : DP modificatif pour une ouverture d'une porte fenêtre.

Dossier Lanquetin : Certificat d'urbanisme opérationnel non instruit pour insuffisance de renseignements (manque de détails)

Dossier MD Conseil (Hôtel Monnot) : Permis de construire modificatif pour création de balcons en retrait il manque une explication pour passage de 8 à 9 appartements, la notice explicative est à refaire.

Réhabilitation du logement de la mairie : rénovation des sols, chauffage, peintures, plan de travail évier. Montant des devis 8 300€. Une demande de subvention sera instruite.

Travaux de voirie : la réfection de la voirie sera réalisée en fin de printemps.

## AGRICULTURE BOIS FORET

Travaux sylvicoles pour un montant de 8 100 € HT parcelle 10 et 1 400 € HT sur les parcelles 16 et 16.  
Estimation des coupes pour 2016 : 69 600€

## EDUCATION LIEN SOCIAL

Travaux à l'école 1<sup>ère</sup> tranche (fenêtres et aire de jeux) : comme il a été convenu avec la commune de Labergement Sainte Marie, la participation pour Saint-Point s'élève à 7 885 € HT pour chaque année 2016 et 2017

La 2<sup>ème</sup> tranche : en attente selon les modalités de reprise de la compétence par la CCMO2L.

La réunion pour le bilan 2015 et le prévisionnel du périscolaire, en convention avec l'ADMR a été annulée à cause des intempéries.

## FETES ET ANIMATIONS

Journée sans voiture : le bilan de 2015 était de 28 500€ dont 8 984 € pour le budget sécurité.  
Pour 2016, 3 sponsors sur Saint-Point-Lac ont répondu favorablement.

## BUDGET - FINANCES

Vote des comptes administratifs, à l'unanimité des votants

### **Camping :**

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitations	102 388,84 €	127 491,77 €
Investissement	//	//

**Eau :**

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	66 402,16 €	43 123,06 €
Investissement	2 378,92 €	11 839,43 €

**Budget général de la commune :**

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	255 897,25 €	285 968,77 €
Investissement	124 969,78 €	266 060,86 €

Le solde positif de la section investissement est dû à la non réalisation d'opérations programmées en 2015. Les investissements prévus n'ont pas été réalisés pour faire face à des échéances très importantes. La commune doit rembourser en août 2016 un emprunt de 150 000 € contracté en août 2013 pour la réalisation du lotissement « Château 2 » et la réfection de la route du Saugeon,

**QUESTIONS DIVERSES**

Redevances d'occupation du domaine public : maintien des tarifs 2015 pour 2016.  
Dates à aligner sur l'ouverture de la pêche.  
Les plaques des emplacements du port seront renouvelées.

Cimetière : demande de concession de columbarium pour 30 ans.

Demande de subvention pour le secours catholique non validée

Projet d'initiation à l'informatique : recherche d'une salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 55.  
Saint-Point-Lac, le 11/03/2016,  
Le Maire, Patrick LIEGEON

